



UCCF - FFACCC

LETTRE

AUX ADHERENTS



Novembre  
2015

Numéro 17

## Le mot de la Présidente

Une note optimiste: les effectifs de l'UCCF sont restés stables en 2015 et ce grâce à nos efforts à tous. Informons, recrutons, faisons respecter et partager notre vision du camping-carisme. Certains d'entre vous ont signalé des abus ou irrégularités. Lorsque le dossier est bien étayé, il est toujours transmis via la Fédération au CLC, Comité de Liaison du Camping-car, où siège le Président de la FFACCC. Il faut continuer à militer. C'est notre nombre qui fait notre force et donne du poids aux actions Fédérales. Nous devons être des exemples pour nos collègues camping-caristes, afin qu'ils aient envie de rejoindre nos rangs.

En adhérant à l'UCCF-FFACCC et de ce fait à la FICM nous acceptons de respecter une éthique: transmission et partage de valeurs, de savoirs, respects des personnes et de la nature....Nous bénéficions des services Fédéraux, offres de voyages, parutions, nous pouvons participer aux manifestations organisées par/pour la FFACCC et la FICM mais également à quelques sorties de clubs ouvertes à tous et dans la limite des places disponibles. Il va de soi qu'en s'inscrivant à des sorties, on respecte les règles édictées par l'organisateur. Encore trop de remarques sur des comportements par trop individualistes, de la part de clubs qui nous acceptent. On n'adhère pas à l'UCCF parce que la cotisation est moins chère. Si quelques uns le pensent, qu'au moins ils se taisent; ils portent un discrédit sur tous! On souscrit une adhésion simple à la FFACCC et on ne peut prétendre à tout. Une étude des inscriptions aux sorties des clubs montre que très peu le font mais souvent les mêmes noms reviennent. Aucun souci si vous souhaitez quitter un club parce que vos disponibilités, vos attentes ont changé. Au sein de la FFACCC, nous sommes complémentaires et non concurrents.

Vos demandes de renseignements, vos erreurs d'envois... le prouvent, même si cette *lettre aux adhérents de l'UCCF* ressemble aux précédentes lisez et conservez-la soigneusement durant toute l'année à venir. Vous y trouverez des renseignements utiles, nos coordonnées et saurez à qui vous adresser au vu de notre répartition des tâches. Votre bulletin de ré-adhésion et une offre de notre partenaire France Passion y sont joints car il vous faut faire les renouvellements pour le premier janvier. J'attire à nouveau votre attention sur le respect des dates, afin que certains services tel que la protection juridique ne soient pas interrompus. Attention si vous avez déjà renouvelé, inutile de téléphoner, n'en tenez simplement pas compte.

Les modifications statutaires ont, entre autre, permis d'avoir un CA porté à quatre personnes. Malheureusement lors de la dernière AG une seule candidature, celle de Jean Pierre Ruellé, seuls trois postes pourvus. Nelly Joyeux pour des raisons personnelles avait souhaité se mettre en retrait pour quelques mois. Nous n'étions plus que deux en attendant la reprise de Nelly. Janine Auderset, malgré sa démission a accepté de continuer à assumer sa charge de trésorière. Nous l'en remercions très vivement car je ne sais comment nous aurions pu faire. Voir en page 2 le détail des passations d'attributions. Merci d'en tenir compte dans vos envois.

Chaque année un membre du CA est renouvelable pour un mandat de quatre ans. L'an prochain il en faudra au moins deux puisqu'un poste est resté vacant. L'absence de candidat conduirait notre club à la mort. Réfléchissez à vos possibilités d'implication, informez vous et présentez votre candidature.

**Nous avons impérativement besoin de vous.**

**Janine Auderset Trésorière démissionnaire, Nelly Joyeux Trésorière,  
Jean Pierre Ruellé Secrétaire, Jean Pierre Boulet webmaster,  
se joignent à moi pour vous souhaiter de beaux et bons voyages.  
Joyeux Noël, Bonne Année et Meilleurs Vœux pour 2016**

Géralde MARTIN



Union des Camping Caristes de France,  
Couloustrine 30120 Bréau et Salagosse  
Tel: 04 67 81 87 45— uccf.ffaccc@gmail.com

## UCCF—Comment nous joindre et pourquoi?

**Vous êtes adhérents à l'UCCF et c'est l'un des trois membres bénévoles du bureau, puisque l'un des postes est vacant, que vous devez contacter. Notre travail est réparti en fonction de nos attributions et nous répondons dans notre domaine de compétence. En cas d'absence nous nous remplaçons.**

**Présidente : G. MARTIN** 04 67 81 87 45 ou par courriel: [uccf.ffacc@gmail.com](mailto:uccf.ffacc@gmail.com)

UCCF-FFACCC Couloustrine 30120 Bréau et Salagosse

Vous pouvez me contacter pour tout ce qui concerne les informations, vos problèmes, vos remarques, la « politique » de l'association. Je m'occupe des assemblées générales, des relances de ré-adhésions.

En l'absence du quatrième membre du bureau je gèrerais les adhésions internet et les changements de club

**Trésorière : N. JOYEUX** 06 22 12 64 29 ou par courriel: [uccf-tres@orange.fr](mailto:uccf-tres@orange.fr)

32 rue Beauséjour- 85440 Grosbreuil

A partir de décembre lors des ré-adhésions, Nelly vous fera parvenir vos vignettes annuelles, vos commandes de plaques bleues et autocollants. En cas de non réception, c'est elle que vous devrez contacter. Elle tiendra la comptabilité de l'UCCF à partir du 1er janvier en remplacement de Janine

**Secrétaire : J.P. RUELLÉ** 04 66 90 14 21 ou par courriel: [secretariat@uccf-ffacc.fr](mailto:secretariat@uccf-ffacc.fr)

268 avenue du Général de Gaulle, 30330 Connaux

Jean Pierre prend la suite d'Alain Angibert, rédige les comptes rendus de nos réunions, participe au suivi du site internet. C'est lui qui gèrera vos ré-adhésions, tâche assumée jusqu'à la fin novembre par Janine Auderset.

Cette liste n'est pas exhaustive. Nous travaillons toujours en concertation. Nous nous suppléons et répartissons certaines tâches en fonction de nos disponibilités car bénévoles et avant tout camping caristes nous aimons voyager.

**Chaque intervention, chaque envoi comporte l'indication d'adresse pour la réponse.**

**Janine Auderset:** Trésorière démissionnaire lors de la dernière AG, a malgré cela, assumé ses fonctions jusqu'au 31 décembre 2015. Nous pouvons la remercier chaleureusement car sans son aide nous pouvions mettre la clé sous la porte. **Au nom de tous les adhérents: merci Janine**

Vous pouvez également dialoguer à partir de notre site internet: <http://www.uccf-ffacc.fr>

**L'usage du courrier électronique est un gain de temps et d'argent.**

**Jean Pierre BOULET** notre Webmaster, a bénévolement créé le site internet de l'UCCF et continue à travailler pour que l'information circule entre nous. Pour accéder à la partie du site réservée aux adhérents, il vous a fait parvenir votre login et votre mot de passe. Si vous avez perdu ces informations, vous pouvez demander un nouveau mot de passe en utilisant votre login (numéro adhérent + 3 premières lettres de votre nom en majuscule: 99999XXX) sur cette page de notre site :

<http://www.uccf-ffacc.fr/members/passwordlost/>

Nous proposons aussi une lettre d'information électronique facultative. Promis nous ne vous inonderons pas de message.

Alors n'hésitez pas à accepter de la recevoir!

Notre site a un lien avec celui de la FFACCC. Ils sont complémentaires.

En cas de difficultés envoyez un mail à Jean Pierre : [webmaster@uccf-ffacc.fr](mailto:webmaster@uccf-ffacc.fr)

Sur **le site de la FFACCC**, dans la rubrique **club** cherchez **UCCF** (le dernier en bas de la page).

Dans **UCCF** ouvrez **agenda**. Cliquez sur ***lire la suite*** et ainsi vous accéderez à nos informations et à des pièces jointes qu'il vous est possible d'imprimer. [www.ffacc.fr](http://www.ffacc.fr)

Merci de bien communiquer vos adresses et les éventuels changements, car nous avons un nombre significatif de retours d'email. Suivant les réglages de votre filtre SPAM nos messages sont parfois rejetés. Merci d'enregistrer nos adresses courriel afin que cela ne se produise plus. A cause des retours, certains d'entre vous n'ont pu profiter de la commande groupée de billets à tarif réduit pour le salon du Bourget.

## **La Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-Cars, FFACCC**

**(Prononcer « fac »)**

**Secrétariat FFACCC 20—22 rue Louis Armand—75015 PARIS**

Téléphone: 01 45 58 57 86 (uniquement l'après-midi)

Courriel : [seccr.ffacc@orange.fr](mailto:seccr.ffacc@orange.fr)

**Nathalie Woisselin**, unique salariée de la FFACCC, assume le travail de Secrétariat de la fédération. Pour l'UCCF, elle reçoit vos demandes de **première adhésion** ou de **changement de club** et uniquement dans ces deux cas établit les cartes FFACCC. Carte permanente que vous devez conserver d'une année à l'autre. Les demandes ne sont traitées qu'accompagnées du paiement internet ou d'un chèque à l'ordre de l'UCCF. Sollicitée par téléphone ou courriel, selon le contenu, elle peut répondre directement ou nous transférer vos questions. Merci à Nathalie pour sa collaboration.

**Grace au site internet de la FFACCC: [www.ffacc.fr](http://www.ffacc.fr) vous avez accès à toutes les informations.**

Vous pouvez: ré-adhérer en ligne avec paiement sécurisé,

-imprimer bulletins d'adhésion ou d'inscription à des manifestations,

- trouver les actualités de la FFACCC, des clubs, les actions engagées.....

# La parole au Président de la Fédération



Bonjour à Toutes et à Tous.

Vous avez sans doute lu dans le dernier Vadrouille de septembre que je souhaitais après 4 ans à la tête de la FFACCC, passer la main à un autre président sans pour autant mettre en péril l'avenir de notre Fédération.

Depuis l'Assemblée Générale du jeudi 8 octobre, c'est chose faite, et c'est donc Alain Clavier qui me remplacera à la prochaine Assemblée Générale de 2016, mais compte tenu de la législation liée à notre Immatriculation Voyage, le nouveau Président doit être nommé, cette année, Vice-Président Chargés des Voyages. Ainsi cette année de transition nous permettra de nous restructurer en douceur et de nous mettre, pour la deuxième fois cette année, en règle avec les dernières modifications de législation du Tourisme du 02 septembre 2015.

Voici donc la nouvelle composition du Comité exécutif :

**Luigi BIANCHI** Président.  
**Alain CLAVIER** Vice-président chargé des Voyages et de la Base en Ligne.  
**Claude GUET** Vice-président chargé du site internet.  
**Jocelyne LEBLANC** Trésorière.  
**Marie Madeleine COUTURIER** Secrétaire du C.Ex. Aide à la création d'Aires d'accueil, Juriste.  
**Daniel COLLOMBET** Responsable Partenariat.  
**Gérard LESEIGNEUR** Adjoint au Partenariat.

Lors du prochain Forum des Voyages organisé par l'AcRéPa pour la FFACCC, nous vous présenterons nos projets de voyages pour l'année 2016.

- La Sardaigne\* du 25 avril au 13 mai avec possibilité de poursuivre en direction de l'Euro CC en Grèce. Le Tour de la Sardaigne avec séjour dans 5 campings et une aire de stationnement avec 10 excursions en bus ou bateau, 10 repas, un pique-nique et une soirée folklorique.
- L'Euro CC en Grèce du 16 au 22 mai avec des prolongations du 22 au 28 mai. Toutes nos interrogations liées à l'organisation et aux problèmes bancaires ont été levées par la F.I.C.M. et le Club organisateur grec. Donc le prochain Euro CC se déroulera bien à Athènes.
- Un circuit en Grèce spécifique FFACCC organisé par **Thellier Voyages** du 03 au 30 mai avec interruption du circuit permettant aux inscrits de participer à l'Euro CC du 16 au 21 mai.
- La Sicile\* du 18 septembre au 03 octobre avec séjour dans 4 campings en bord de mer en pension complète avec 9 excursions en bus avec guides au départ des campings et de nombreuses animations.

Nous continuerons aussi avec l'aide de notre partenaire le « **Comité de Liaison du Camping- Car** » à défendre notre liberté de stationnement.

A cette occasion nous vous invitons, afin de bien connaître les droits et les devoirs du Camping-cariste de vous rendre sur le site du CLC [www.accuil-camping-car.com](http://www.accuil-camping-car.com) et ensuite dans l'onglet (commandez nos brochures) de télécharger ou de commander gratuitement la brochure « **CAMPING-CAR Droit de l'accueil et du Stationnement** » .

Toutes mes salutations, bonnes Fêtes de fin d'année et à bientôt.  
Luigi BIANCHI Président FFACCC

\* **Informations et pré inscriptions pour la Sardaigne et la Sicile sur le site UCCF . Les abonnés à la newsletter de l'UCCF ont reçu l'information en direct.**

## VADROUILLE : LE JOURNAL DE LA FEDERATION

La revue de la Fédération paraît deux fois par an: la première au printemps, fin mars et la seconde à l'occasion du salon du Bourget fin septembre.

L'envoi de mars se fait à partir du fichier des adhérents FFACCC, à jour de leur cotisation au 31 janvier. Celui d'automne à partir du fichier d'août. Nous sommes tributaires des exigences de l'imprimeur-routeur et pas toujours responsables des retards d'envois ou pertes de courriers. Si vous avez ré-adhéré à temps, pensez à nous prévenir en cas de non réception mais s'il vous plaît n'appellez pas le 1er du mois, en râlant au motif que nous n'aurions pas fait notre travail.

Madame Cousin du club ACRÉPA, se charge bénévolement de la rédaction et mise en page de Vadrouille à partir des textes que les présidents ou organisateurs de sorties lui communiquent.

Pour ceux qui le souhaitent ou qui n'auraient pas reçu leur journal, il est possible d'envoyer un exemplaire par mail, mais il ne comportera pas les publicités. Il suffit d'en faire la demande à votre club, en l'occurrence l'UCCF.

Nous ne pouvons pas compte tenu des coûts faire une ré expédition d'exemplaire papier.



### CARTE DE MEMBRE


**Rappel :** Comme tout membre des Clubs de la Fédération vous avez reçu une carte du modèle ci-contre de couleur bleue, blanche et rouge. **Cette carte est permanente**, et à actualiser chaque année avec une petite vignette que vous recevez lors de la ré-adhésion. Elle est strictement personnelle. Au dos figure votre numéro d'adhérent, votre club FFACCC, en ce qui vous concerne l'UCCF et vos coordonnées.

Vous l'actualiserez avec le timbre 2016, à coller ici.

Seule cette carte, en cours de validité justifie auprès de nos partenaires de votre appartenance à l'UCCF-FFACCC.

Avec le timbre 2016 pour mettre à jour votre carte adhérent UCCF- FFACCC, vous avez également un autocollant de 7cm de diamètre « FFACCC 2015 ». Vous devez le coller sur votre plaque bleue de la FICM ou à défaut sur le pare brise de votre véhicule.





**UCCF**

N°10000

DUPONT Joseph

### BADGE UCCF

Il est donné lors de votre première participation à l'Assemblée Générale de l'UCCF-FFACCC.

**Vous devez le conserver et le porter lors de tous les rassemblements.**

C'est un signe de reconnaissance et d'identification, indispensable lors des rencontres de la Fédération. Si vous ne l'avez pas ou plus, **à votre demande**, nous pouvons rééditer l'étiquette et vous la faire parvenir lors des envois de timbres 2016. Veuillez alors nous communiquer les prénoms de l'équipage. Nous comptons sur vous pour vous procurer le support, car nous nous heurtons à l'impossibilité de l'envoyer par la poste.

### PROTECTION JURIDIQUE

La "Protection Juridique" des Automobiles Clubs permet d'avoir l'assistance et/ou les conseils d'un avocat spécialisé dans les problèmes de l'automobile. Quelle que soit la nature de vos difficultés, pensez à nous informer du problème avant d'entamer toute procédure, afin d'envisager la meilleure forme d'intervention. La Protection Juridique ne pourra se mettre en place si votre propre assurance a été déjà saisie. En cas de doute sur l'opportunité de la saisine ou de la marche à suivre vous pouvez nous demander conseil. Pour faciliter le suivi du dossier, il est préférable que l'adhérent UCCF-FFACCC soit également le propriétaire du véhicule (cf. Carte grise). La durée de validité de la Protection juridique comme votre adhésion à l'UCCF-FFACCC est l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre.

**Vous souscrivez automatiquement au contrat collectif passé par la FFACCC en adhérant à l'UCCF.**

Pensez à renouveler courant décembre, pour effet au 1er janvier.

**La Protection Juridique est pour les clubs FFACCC qui la souscrivent sous la responsabilité de**  
**Christiane DRAUT 05 57 69 74 90 [christiane.draut@gmail.com](mailto:christiane.draut@gmail.com)**

### PARTENARIAT

Chaque année, en février, vous recevez **le guide des avantages** qui recense les partenaires de la FFACCC et les avantages octroyés. L'envoi se fait à partir de la liste des adhérents au 15 janvier, date imposée par le routeur.

Le nombre de partenaires augmente en permanence et de ce fait seul le site de la FFACCC est constamment à jour. Nous vous invitons à le consulter:

**[www.ffaccc.fr](http://www.ffaccc.fr) - rubrique partenaires.**

Si dans votre région vous connaissez des activités, commerces ou tout autre domaine pouvant intéresser les camping-caristes contactez-nous. L'information sera transmise à Daniel COLLOMBET, seul habilité par la FFACCC, à contractualiser.



**Nous nous devons d'arborer fièrement, sur les camping cars, les signes de notre appartenance grâce à la plaque bleue et aux autocollants UCCF et FFACCC.**



## FEDERATION INTERNATIONALE DES CLUBS DE MOTORHOMES

Présidente : Rose-Marie Delannoy

Association Internationale Sans But Lucratif

Website : <http://www.ficm-aisbl.eu>

Email : [info@ficm-aisbl.eu](mailto:info@ficm-aisbl.eu)

Un petit rappel: la FFACCC est membre de la FICM, Fédération Internationale des Clubs de Motor-homes. Cette fédération initialement déclarée selon la loi française sous le nom de Camping Car Club le 13 novembre 1975, a pris son nom actuel en 1990 suite à l'assemblée générale tenue à Toulouse. Transféré ensuite en Belgique, le siège social de la FICM est de retour en France. Le secrétaire général n'est autre qu'Yves Levionnois, adhérent FFACCC du club AOCC La FICM a engagé des actions concrètes qui ont abouti entre autres, à son admission au sein de la FIA. Elle est intervenue à plusieurs reprises auprès des institutions européennes. Elle travaille notamment à l'harmonisation des réglementations des divers pays de la communauté européenne afin de faciliter la pratique de notre mode de loisir. La FFACCC s'implique largement dans le fonctionnement de la FICM.

Pays membres: Belgique LNMC et LFBCM—Espagne: AAN et LLCCC—France: FFACCC—Allemagne: RU—Grande-Bretagne: MCC—Italie: ASSOCAMPI et CCI—Luxembourg: FLM—Portugal: FPA—Suisse: CCCSR —Grèce: HMC .

### PLAQUE BLEUE F.I.C.M.



La Fédération propose aux adhérents de l'UCCF, la plaque bleue émise par la FICM .

Qu'est-ce que la plaque bleue FICM ?

C'est un signe de reconnaissance pour nous les camping caristes. Je n'en veux pour preuve que ces témoignages de camping caristes voyageant à l'étranger et abordés et invités par des camping caristes autochtones qui avaient vu leur plaque.

C'est un engagement à de bons comportements auxquels nous invite le texte porté sur la plaque, rédigé en français et en anglais:

#### **FONDEE EN 1976**

*Fondée par des passionnés du voyage, en toute liberté, sans aucune attache commerciale quelle qu'elle soit afin de:*

- Favoriser les contacts entre «motorhomistes» et entre les hommes de toutes les cultures,
- Respecter la nature, son environnement en particulier, respecter les sites par un stationnement judicieux, limité et non polluant,
- Promouvoir l'image de marque des utilisateurs de motor-homes, par la correction, la courtoisie et la tolérance de ses membres.

Pour l'UCCF, cette plaque peut être obtenue auprès de Nelly Joyeux pour 10€ frais d'expédition compris. Vous devez en faire la demande de préférence, lors de votre ré-adhésion ou l'acheter lors de notre Assemblée générale. Elle est à positionner en permanence sur le tableau de bord ou contre le pare brise.

### **39th EURO CC ATHENS**



**2016 MAY 16-22**

### FICM - 39ème Euro CC 2016 en GRECE

L'an passé, l'euro CC s'est déroulé à Tournay en Belgique ce qui a permis à plusieurs équipages, dans la foulée, de visiter les pays nordiques. Une rencontre qui a été appréciée par les participants de notre club; habitués comme nouveaux. Ces derniers se sont bien adaptés au rituel UCCF de l'apéro convivial dit « à l'auberge espagnole », chacun apportant quelque chose à boire ou à manger, sa table et ses chaises, mais surtout sa bonne humeur. Merci à Régine, Christian, Momo et tous les autres instigateurs

de cette pratique spontanée, sans invitation officielle.

L'an prochain c'est donc en Grèce que nous serons accueillis.

Les différentes interrogations concernant cette manifestation étant levées, veuillez trouver ci-dessous l'adresse internet communiquée par la FICM au Président de la FFACCC pour effectuer vos inscriptions **individuellement** à partir de ce site, à compter du 01/01/2016. Vous devrez effectuer personnellement le virement bancaire et demander un mot de passe afin de bénéficier d'une réduction de 30% sur votre éventuelle traversée entre l'Italie et la Grèce. Et oui, cette année cela change encore! Nous n'y sommes pour rien mais serons toujours disponibles si besoin, pour une aide. On ne peut que vous conseiller de bien lire les conditions et le règlement avant l'inscription et de souscrire éventuellement une assurance annulation.

Copie du courriel FICM:: « Bonjour à tous,

Les sites: <http://www.ficm-aisbl.eu> en cliquant sur 39th EuroCC Athènes ou directement sur:

<http://www.eurocc2016.gr> vous permettent de lire les rubriques **Règlements** ou **Regulations** pour le Règlement intérieur EuroCC 2016 et **Registration** pour le Bulletin d'inscription.

Bonne transmission aux divers clubs éventuels constituant vos entités.

Bien à vous Yves Levionnois »



## ASSEMBLEE GENERALE DE L'UCCF

Nos assemblées générales sont l'occasion d'une rencontre annuelle, permettant à la fois de faire connaissance, de lier des amitiés et de découvrir de nouvelles régions. En 2015, nous étions à Coucy le Château dans l'Aisne. Cette année nous serons accueillis à Éauze dans le Gers. Nous garerons les camping-cars à proximité du centre ville, sur un parking goudronné, avec une aire de service, fonctionnant avec 2€ payables par CB, à n'utiliser de préférence qu'en cas d'urgence car il est souhaitable de limiter les déplacements durant la manifestation. Selon les termes consacrés: *arrivez avec vos pleins et vos vides*.

Éauze est une ville ancienne. Les vestiges de la cité antique d'Elusa sont à l'Est de la ville actuelle. On peut distinguer la ville médiévale, située à l'intérieur des anciens remparts aujourd'hui transformés en boulevards et la ville moderne, qui grandit à l'extérieur. Au programme des visites guidées: de la ville; du musée où sont conservées pièces, bijoux, objets de l'époque Gallo-Romaine; des vestiges d'une domus, riche demeure urbaine. Un marché a lieu tous les jeudis matins, l'un des plus grands de la région paraît-il! En été il est gigantesque et varié: Vêtements, bricolage, gastronomie, plantes..... Ne pas oublier qu'Éauze est désignée comme la capitale de l'Armagnac. Les produits locaux les plus connus sont bien sûr, l'armagnac, le floc de Gascogne (apéritif à base d'armagnac et de jus de raisin) et le foie gras de canard et d'oie et les vins IGP côtes-de-Gascogne. Nous espérons vous avoir donné l'envie de découvrir Éauze et ses alentours.

Vous recevrez courant février le bulletin d'inscription, mais gardez soigneusement le plan ci-joint qui peut vous aider à vous repérer.

### **Retenez les dates de notre rassemblement du 13 au 17 avril 2016**

Il est avancé d'une quinzaine par rapport aux dates habituelles pour permettre à ceux qui souhaitent se rendre en Grèce de pouvoir flâner en chemin



## RENCONTRES ANNUELLES DES ADHERENTS DE L'UCCF

Chaque année nous essayons de découvrir une nouvelle région. Nous avons de plus en plus de difficultés à dénicher un lieu pour nous accueillir. Il faut trouver une salle assez grande à un prix raisonnable voire gratuite, des possibilités de stationnement et des visites ou activités intéressantes nécessitant peu de déplacements. Nous souhaitons que le coût par équipage ne soit pas un obstacle pour participer à l'AG.

Afin de ne pas être dans l'urgence et pouvoir planifier sur plusieurs années, nous faisons appel à vous pour rechercher des lieux potentiels et nous transmettre l'information dès maintenant. Nous avons créé une fiche pour vous guider dans vos recherches. Vous pouvez la trouver sur internet ou nous la demander.

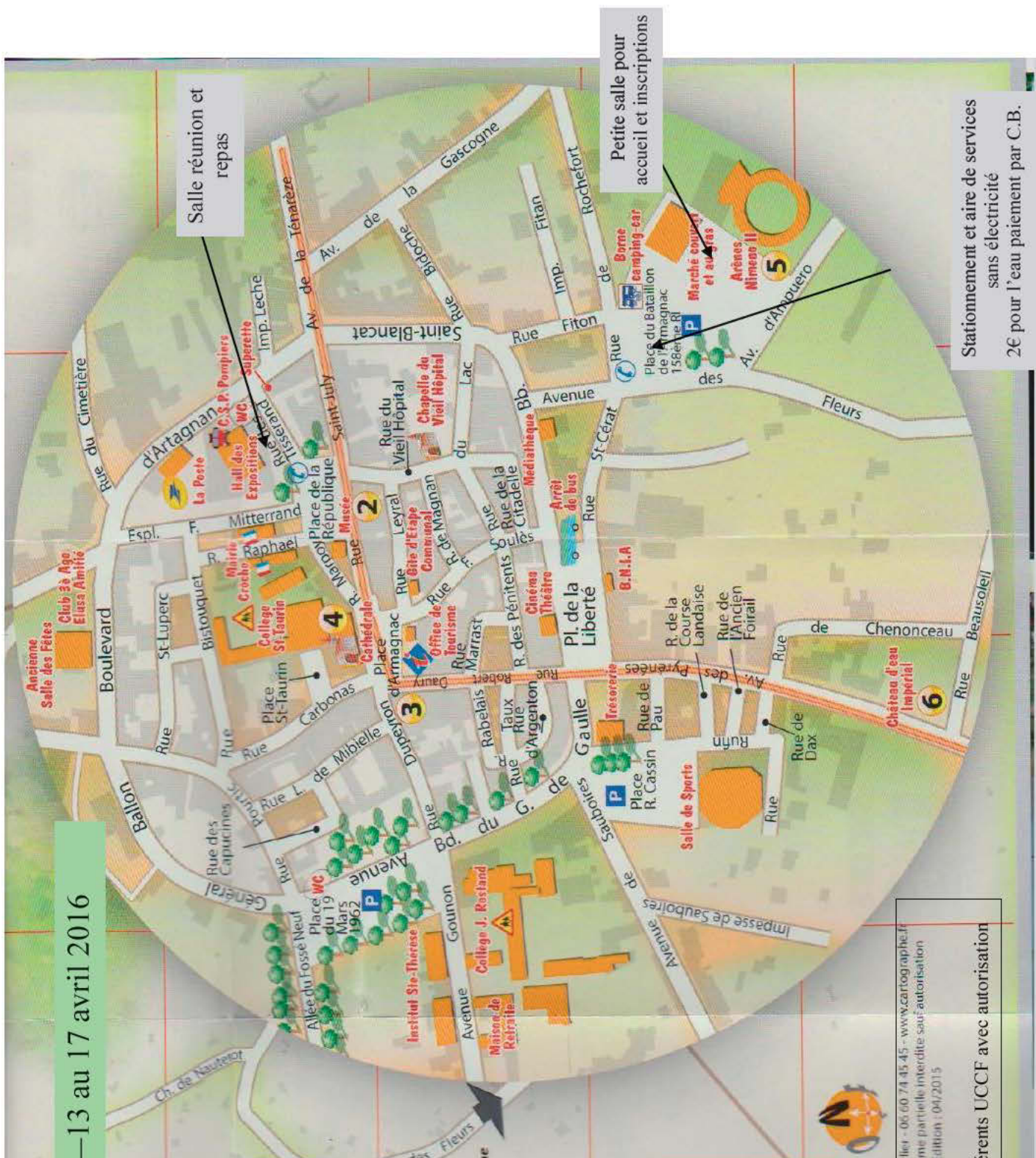
Nous lançons un appel aux adhérents et plus particulièrement à ceux de Bretagne, Vendée, Alpes ou toute autre région où nous n'aurions pas fait d'assemblée générale depuis longtemps.

# AG UCCF—13 au 17 avril 2016

- 2 – Musée du trésor d'Eauze
- 3 – Maison de Jeanne d'Albret
- 4—Cathédrale Saint Luperc
- 5—Arènes Niméïo 2
- 6—Château d'eau impérial

Coordonnées de l'aire de service  
 43° 51' 45. 313  
 0° 6' 1. 907  
 43. 862587  
 0.10053

Cartographie : Ppaleric Turlier - 06 60 74 45 45 - www.cartographie.fr  
 Toute reproduction même partielle interdite sauf autorisation  
 Edition : 04/2015  
 Diffusé aux adhérents UCCF avec autorisation



# Statuts de l'association « Union des Camping -Caristes de France » U.C.C.F. (Modification approuvée lors de l'AG extraordinaire du 16 05 2015)

## Article premier

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre « Union des Camping-Caristes de France ». Cette association a vocation d'adhérer à la Fédération des Associations et Clubs de Camping-Cars dite « FFACCC » conformément à l'article 7 des statuts de cette fédération.

## Article 2 - But

L'association UCCF a pour but de permettre à ses adhérents de participer de façon permanente à la promotion et à la défense de la pratique des loisirs en camping-cars dans le cadre des actions de la FFACCC et de mettre à leur disposition les services fédéraux que propose celle-ci.

## Article 3 - siège

Le siège social de l'UCCF est fixé par le règlement intérieur- art.1. Il peut être modifié sur simple décision du Conseil d'Administration.

## Article 4 - durée

La durée de vie de l'UCCF est limitée à celle de la FFACCC.

## Article 5 - Composition

L'association se compose de :

Membres fondateurs: quatre membres de droit représentant la FFACCC selon article 7a

Membres actifs ou adhérents

Membres d'honneur ;

## Article 6 - admission

Pour être membre adhérent de l'UCCF, il faut être agréé par le bureau qui statue sur les demandes d'admission ou réadmission présentées. L'association n'est pas tenue à de justifier sa décision.

## Article7 - qualité de membre

**7 a** Sont membres de droit à qualité : le président et les deux vice-présidents de la FFACCC, le président du club adhérent FFACCC (ou son représentant), désigné ponctuellement suivant le secteur d'organisation des réunions.

**7 b** Sont membres actifs, les personnes qui ont versé la cotisation prévue pour l'année civile en cours. Le montant est fixé par l'Assemblée Générale.

**7 c** Sont membres d'honneur toutes personnes physiques ou morales ayant rendu des services signalés à l'association. Sur proposition du CA leur désignation est soumise à l'approbation de l'AG. Ils sont dispensés de la part UCCF de la cotisation. Ils ne participent pas aux votes

**7 d** Sachant que conformément au règlement intérieur de la FFACCC, chaque adhérent d'un club affilié à la FFACCC est membre de la FFACCC, une carte de membre numérotée lui étant délivrée, lors des sorties qu'il organise il est admis par l'UCCF que chaque adhérent de l'un des autres clubs affilié à la FFACCC et donc membre de la FFACCC est considéré comme ayant demandé et obtenu le titre de « membre de droit » de l'UCCF sans autre cotisation que celle du club auquel il a choisi d'adhérer. Ce titre ne donne aucun droit de vote dans le club, ne permet pas d'assister à son AG, ne lui reconnaît la qualité d'adhérent de ce club exclusivement durant les voyages et/ou sorties que le club pourrait être amené à organiser et auquel le membre de droit participerait après avoir accepté le titre.

## Article 8 - démission radiation

La qualité de membre se perd par: démission, décès, non paiement de la cotisation annuelle. La radiation est prononcée par le conseil d'administration pour motif grave, après que l'intéressé ait été invité, par lettre recommandée, à se présenter ou à défaut de fournir les raisons de son comportement par réponse écrite recommandée.

## Article 9 - les ressources de l'association

Les ressources de l'association sont le montant des droits d'entrée et de cotisation ainsi que tous dons, subventions, vente de produits en rapport avec les buts et toutes autres ressources autorisées par la législation en vigueur. Il est tenu à jour une comptabilité en recettes et dépenses.

## Article 10 - conseil d'administration et bureau

L'association est dirigée par un conseil d'administration de 8 membres.

Les sièges sont ainsi répartis :

- quatre pour les membres du comité directeur de la FFACCC qui sont automatiquement à qualité membres du CA de l'association

-quatre représentants élus des membres adhérents. La durée des fonctions des administrateurs élus est de quatre ans, renouvelables.

Le CA choisit parmi les membres élus, un bureau renouvelable par quart, composé de :

un président, un secrétaire, un trésorier, un bureau renouvelable par quart, composé de :

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement. Il sera procédé au remplacement définitif lors l'assemblée générale à venir Les remplacements se terminent à l'échéance du mandat des membres substitués.

Le bureau assure la mise en œuvre de la politique et l'administration générale de l'association. Il peut associer des membres de l'association en raison de compétences reconnues. Leur rôle sera défini dans le RI.

## Article 11 - Réunion du conseil

Le CA se réunit au moins une fois l'an sur convocation du président de l'association ou à la demande d'au moins trois de ses membres. Chaque membre du CA ne peut détenir plus d'un pouvoir.

Les décisions sont prises à la majorité. En cas de partage, la voix du président de la FFACCC est prépondérante.

## Article 12 - Assemblées Générales

### 12a Dispositions communes

Les Assemblées Générales sont ouvertes à tous les membres de l'UCCF. Elles se réunissent sur convocations individuelles adressées par le Président, à chaque membre un mois au moins avant la date de la réunion. Elle comportera un ordre du jour fixé par le CA

Les Assemblées Générales sont ordinaires ou extraordinaires et peuvent ou non se tenir le même jour ; une convocation unique pouvant être adressée aux membres de l'Association pour assister aux deux Assemblées.

Les membres ne pouvant y assister peuvent se faire représenter par un mandataire adhérent de l'Association en renvoyant un pouvoir.

Les pouvoirs non nominatifs seront repartis entre les membres présents. Les pouvoirs nominatifs ne peuvent excéder 3 par porteurs.

Les votes ne peuvent porter que sur les points préalablement fixés à l'ordre du jour. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. Les votes peuvent avoir lieu à main levée ou à scrutin secret si la demande en est faite par au moins l'un des membres présents

Le bureau des Assemblées est celui du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux des Assemblées Générales sont établis par le secrétaire et consignés sur le registre spécial, côté et paraphé.

### 12b assemblée générale ordinaire

Le président expose la situation morale de l'association, le trésorier rend compte de la gestion. Chaque bilan est soumis à l'approbation de l'AG. Il est procédé au remplacement des membres sortant du CA par bulletin secret. Sont également de sa compétence : adopter le règlement intérieur proposé par le CA, orienter des objectifs, et mise en adéquation avec le projet de budget prévisionnel de l'UCCF.

### 12c Assemblée générale extraordinaire

Elle est réunie en cas de nécessité, sur décision du CA ou sur la demande de la moitié plus un des membres de l'association, pour statuer sur les sujets qui sont de sa seule compétence : Modification des statuts ou dissolution de l'association.

## Article 13 – Dissolution

La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par les 2/3 au moins des membres présents ou représentés au cours de l'Assemblée Générale extraordinaire convoquée à cet effet. Les biens résultant de la liquidation seront dévolus à une association après ratification lors d'une AG extraordinaire.

## Article 14 – Règlement intérieur

Un règlement intérieur est établi par le CA, qui le fait approuver par l'AG suivante. Il fixe ou explicite les points non prévus par les statuts notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association.

## Article 15 - Obligations

Tout adhérent, par le fait de l'apposition de sa signature au bas du bulletin d'adhésion ou du paiement de la cotisation annuelle, s'engage à respecter en tous points les présents statuts et le règlement intérieur.

La présidente : Géralde .MARTIN

Le secrétaire : Alain ANGIBERT



**COMPTE-RENDU DES ASSEMBLEES GENERALES DU 16 Mai 2015**  
**A COUCY-LE-CHATEAU (02)**

**Ce document sera soumis à approbation lors de l'AG 2016**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

**Article 1<sup>er</sup> : Siège social**  
Le siège social est fixé au domicile du président en exercice et fait l'objet à chaque changement d'une déclaration en Préfecture.

Règlement intérieur de l'Association :  
« Union des Camping caristes de France » U.C.C.F.  
Adopté lors de l'Assemblée Générale du 26 04 2014

**Article 2 : Services fédéraux**

Les services fédéraux prévus à l'article 2 des statuts sont :

- la revue fédérale « Vadruille en camping car »
- la protection juridique automobile (conseils et / ou défense)
- l'entraide aux voyages
- la mise à disposition optionnelle de cartes de camping ou autre
- la participation aux sorties organisées sous l'égide de la FFACCC
- la participation, en tant qu'invité, aux sorties de clubs affiliés à la FFACCC, sur demande et après accord du Président du club organisateur
- les remises et avantages consentis par les partenaires de la fédération

Liste non exhaustive liée au fonctionnement statutaire de la FFACCC.

**Article 3**

Il est recommandé d'apposer de manière visible sur son camping-car les signes d'appartenance : macarons U.C.C.F. et F.F.A.C.C.C. ainsi que la plaque bleue de la F.I.C.M.

**Article 4**

La participation à l'assemblée générale est conseillée. Le vote par procuration est possible. Les pouvoirs sont répartis selon l'article 12a des statuts. Pour être pris en compte, ils doivent être retournés dans les délais fixés, avec d'éventuelles remarques, suggestions et propositions.

**Article 5 :**

Les Membres du Bureau sont défrayés de leurs frais, après accord du président et sur présentation de justificatifs. Une somme forfaitaire annuelle est allouée par le CA UCCF pour participation aux frais d'utilisation et d'entretien du matériel personnel (informatique et téléphone. ....), petits déplacements de fonctionnement.... Les frais de déplacements en camping car sont remboursés sur la base du barème kilométrique en vigueur à la FFACCC. Les frais de déplacements pour se rendre à l'assemblée générale de l'UCCF ne sont pas remboursés.

**Article 6**

Le bureau pourra s'adjoindre tout membre adhérent de l'association (art.10) pour des tâches ponctuelles ou non, nécessitant des connaissances spécifiques. Les personnes ainsi cooptées ne sont pas membre du CA, mais peuvent après autorisation d'engagement et présentation de justificatifs bénéficier du remboursement de leurs frais

Suite à la création d'un poste supplémentaire au sein du C.A. lors de l'A.G. précédente, il est proposé une modification de l'article 10 de nos statuts : << *renouvellement par quart des élus et non plus par tiers* >>. Ce changement est adopté à l'unanimité.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

**- Adoption à l'unanimité du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2014 à St Jean du Gard.**

**- RAPPORT MORAL :**

Stabilité des effectifs : 1564 équipages en 2014, 1448 à ce jour (16 Mai). Nous constatons l'arrivée de nombreux nouveaux mais aussi beaucoup de défections surtout pour vieillissement. La principale motivation pour adhérer est l'Assistance Juridique.

**- RAPPORT FINANCIER :**

Les comptes présentés par la trésorière et certifiés par le vérificateur sont adoptés à l'unanimité moins 1 abstention. Le montant de la cotisation 2016 passé à 30 € au lieu de 29 précédemment est lui aussi adopté.

**- ELECTION ¼ SORTANT :**

Deux candidats déclarés au départ JP Boulet et JP Ruellé  
Jean Pierre Boulet qui dans un premier temps avait souhaité intégrer le CA se désiste pour raisons personnelles. Il précise, qu'il pourra cependant continuer à s'occuper du site internet de l'UCCF  
Jean-Pierre RUEILLE a été élu avec 170 voix pour 183 bulletins dont 10 nuls. Janine AUDERSET, trésorière, nous a déclaré son intention de démissionner mais assurera l'intérim dans l'attente d'un(e) successeur.

**- PRESENTATION DU SITE INTERNET DE L'UCCF :**

Jean Pierre Boulet concepteur de notre site internet explique rubriques et fonctionnement à l'aide d'un diaporama.

**- QUESTIONS DIVERSES :**

Luigi BIANCHI, président F.F.A.C.C.C., répond à plusieurs questions dont notamment le permis B code 79 en Norvège (des négociations sont en cours actuellement pour le faire reconnaître aussi dans ce pays) et le cadre à tracer (pas autorisé en France).

Alain ANGIBERT, secrétaire de séance

Géralde MARTIN, présidente U.C.C.F.

La présidente : Géralde Martin      Le secrétaire : Alain Angibert

# Vous êtes camping-cariste, privilégiez les étapes nature...



# FRANCE PASSION®

Tarif  
amical



## ... et découvrez l'accueil des vignerons et fermiers de France !



Passez des nuits sûres et tranquilles dans toutes les régions... rencontrez des accueillants passionnés, dégustez, savourez...

Découvrez des produits authentiques... huile d'olive, fromages, vins de tous les vignobles de France, fruits et légumes biologiques, charcuteries, miels, foie gras...

Le principe est simple : des producteurs fermiers et vignerons vous invitent à stationner gratuitement sur leur propriété pour 24 h d'étape.

L'accueillant France Passion vous propose : un accueil authentique et convivial, des emplacements plats et stabilisés, des conseils, bons plans et idées de visites dans sa région.

Seules conditions pour profiter de cet extraordinaire réseau de stationnement :

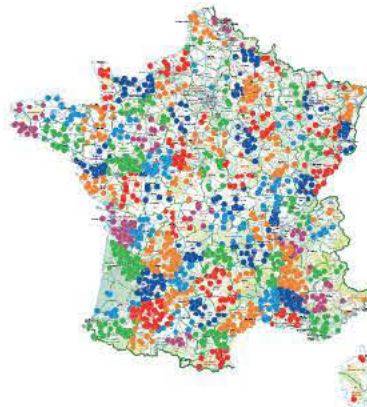
- voyager en camping-car autonome (eau, sanitaire, déchets)
- avoir le Guide des étapes de l'année en cours
- respecter les "Règles d'Or" de l'accueil France passion (se présenter en arrivant, laisser le site propre, signaler son départ...)

**1850 étapes gratuites, gourmandes et conviviales en toutes saisons**

Le Bonheur est  
à la **campagne** !



**9200**  
emplacements  
gratuits  
pendant 1 an  
de Mars à Pâques



Le kit annuel

24€\*

+ votre espace adhérent sur [france-passion.com](http://france-passion.com) : recherches d'étapes, avis, photos, calcul d'itinéraire

- Le Guide des Étapes :
  - 20 cartes régionales
  - les itinéraires d'accès
  - les services proposés
  - l'activité de vos hôtes
  - les bonnes tables à l'étape
- + coordonnées GPS
- + photos des étapes
- Votre carte d'invité
- La vignette millésimée
- La carte de France de toutes vos étapes

\* Profitez du tarif de 24€ au lieu de 26€ jusqu'au 31 décembre (tarif normal 29 €)



CS 10057 - 84202 CARPENTRAS Cedex ♦ [www.france-passion.com](http://www.france-passion.com)

**COMMANDE DU GUIDE 2016 - Mars 2016 à Pâques 2017 - TARIF AMICAL UCCF**

Je suis déjà «Invité France Passion» et souhaite renouveler mon adhésion.

Mon N° de Carte d'Invité est :

Je demande mon inscription sur la liste des invités, et j'accepte les règles générales de la Formule Invitations.

Nom et adresse : .....

E-mail : .....

Mon Club : .....

Je commande avant le **31 décembre 2015**

Je joins le règlement de 24 € au lieu de 29 €

Je commande après le **31 décembre 2015**

Je joins le règlement de 26 € au lieu de 29 €

• Livraison Mars 2016 • Après Mars, livraison sous 4 jours à réception de votre commande.

JE RÉGLE PAR :  Chèque à l'ordre de France Passion

Carte bancaire (Visa - Mastercard - AE)

DATE ET SIGNATURE :  date d'expiration

DATE ET SIGNATURE :

Cryptogramme  
(3 derniers chiffres au verso de votre CB)

## Solutions de remplacement de la « Carte C.C.I. » en 2016

1) La nouvelle « Carte Camping Key Europe » qui est une carte unique qui regroupe Identification, Assurances et réductions dans les campings.



**Exclusivité**  
AUTOMOBILE CLUB ASSOCIATION

### CARTE CAMPING KEY EUROPE

La Carte qui vous ouvre les portes de "paradis de camping"

Clé unique pour plus de 30 millions de sites de camping  
Tous les tarifs, réductions et services réservés aux membres  
Assurance responsabilité civile couvrant les accidents  
Possibilité de renouvellement automatique

**POUR 9,95 € AN POUR LES MEMBRES 16 € PRIX PUBLIC**  
L'AUTOMOBILE CLUB VOUS DONNE LA CLÉ D'UN MONDE D'AVANTAGES

**La Carte Camping Key Europe c'est :**

- Une carte valable pour toute la famille
- Une offre pour l'enregistrement lors de votre arrivée
- Un accès à plus de 3000 campings en Europe dont plus de 800 en France
- Une réservation en ligne avec paiement sécurisé
- Un programme de réductions et d'avantages chez de nombreux partenaires
- Une assurance responsabilité civile couplée à une assurance accidents
- Un service déjà testé et approuvé par les Automobiles Clubs Européens : ADAC, ANWB, TCB...

N'attendez plus et commandez dès maintenant votre carte en ligne sur [www.automobile-club.org/acces/camping](http://www.automobile-club.org/acces/camping)

Plus d'informations : **0821 74 11 11** (0124 17046) (appel en payé fixe)



Cette carte nous est proposée à un **tarif préférentiel FFACCC** par **L'Automobile Club d'Alsace** elle est aussi à commander par internet et règlement par Carte Bancaire sur le site : [www.automobile-club.org/acces/camping](http://www.automobile-club.org/acces/camping) au tarif de : **9,95€ TTC avec le code remise : 2016CKE01**

2) La carte « ACSI Club ID » (Identification et Assurance R. Civile).  
Achat uniquement en ligne au prix de 4,95 € sur : <http://webshop.acsi.eu/fr/>



La carte « ACSI Club ID » est un Carnet de Camping. C'est un moyen d'identification accepté sur 8200 campings. Avec une assurance au tiers avec pratiquement les mêmes garanties que la « CCI ».  
Par contre cette carte ACSI Club ID n'est pas une carte de réduction.

3) « Camping Card ACSI » qui est seulement une carte de réduction.



- Réduction jusqu'à 50% dans 2739 campings 20 pays d'Europe.
- Tarifs fixes hors saison : 12, 14, 16, 18 et même 10 €.
- Même accueil et même service en hors saison.
- Possibilité de réduction supplémentaire pour les enfants.
- Possibilité de renouvellement automatique.
- En option guide des campings pour Smartphones et tablettes.

Achat en ligne au prix de 19,20 € (Frais de port compris de 8,25€, pour la France, avec livraison du guide papier des campings) . Avec cette carte seule : pas de couverture assurance Responsabilité Civile.

Nota : le Monde du CC, notre partenaire commercialise également cette carte avec guide à 24,20€ port compris, pour 2016

En conclusion :

- Si vous n'allez jamais dans les campings :

La carte d'identification « ACSI Club ID » est suffisante avec une assurance responsabilité civile au tarif de : **4,95€ ttc.**

- Si vous allez quelques fois dans les campings :

Nous vous conseillons la carte « **Camping Key Europe** » qui regroupe l'identification, les assurances Responsabilité Civile et Accidents et des réductions dans les campings. Tarif préférentiel FFACCC : **9,95 € ttc.**

Cette carte unique est plus économique que les 2 cartes ACSI.

**Attention :**

- ces cartes ne se commandent que par internet avec paiement par carte bancaire,
- les tarifs sont ceux en vigueur lors de la rédaction,
- pour toutes les cartes, les réductions s'appliquent aux nuitées hors saison.

**Ne pas confondre les cartes de réduction.** Bien se reporter aux guides ou aux sites internet afférents pour choisir vos campings. Ce n'est pas la carte FFACCC que vous devez présenter. Cette dernière ne vous sert que pour le partenariat et donc pour les campings référencés dans le guide des avantages et partenaires ou sur la rubrique correspondante du site internet de la FFACCC



UCCF - FFACCC Couloustrine 30120 Bréau et Salagosse



**Attention au changement. Adresse d'envoi ci-dessous**

**2016 Ré-adhésion à envoyer à : Jean-Pierre RUELLE Secrétaire UCCF**  
**268, avenue du Général de Gaulle 30330 Connaux**

N° d'adhérent :

**Je renouvelle mon adhésion à l'UCCF pour l'année 2016**  
**(ceci ne vous concerne pas si vous avez déjà renouvelé entre-temps)**

NOM : ..... Prénom : .....

NOM : ..... Prénom : .....

( le nom qui figure en premier est celui du titulaire de la carte grise du CC)

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° de téléphone : ..... N° de tel. portable : .....

Adresse Email : .....@.....

Années de naissance — Monsieur:....., Madame:...../ Nombre d'enfants de moins de 16 ans:.....

Cotisation annuelle 30€ Protection juridique\* incluse (**Chèque joint à l'ordre de l'UCCF**) : 30€

**Je désire également recevoir:**

Une plaque bleue FICM, je rajoute 10 € : .....

L'autocollant FFACCC « vitre » 1,50 € l'un , 1,50 € x..... = .....

«carrosserie» 1,50 € l'un, 1,50 € x.....=.....

**Montant total de mon chèque :**  €

\*Attention au délai de carence d'un mois pour la Protection Juridique en cas de renouvellement tardif, après le 1<sup>er</sup> janvier

**J'accepte de recevoir les informations de l'UCCF par Mails:**  OUI  NON

***Je déclare sur l'honneur que mon véhicule est conforme à la réglementation en vigueur .***

Date : .....Signature : .....

Je suis informé(e) que les renseignements demandés et nécessaires à la gestion des associations seront traités informatiquement, qu'ils pourront être transmis à des organismes liés contractuellement avec la FFACCC. Ils peuvent donner lieu au droit d'accès et de rectification prévus par l'article 27 de la loi du 06/01/78 (Loi informatique et liberté).  
Les données collectées par l'UCCF-FFACCC ne sont jamais monnayées et utilisées commercialement.

**Merci de bien rédiger vos adresses, car nous avons des retours d' email ou courriers postaux pour adresses erronées ou incomplètes.**

**Nous ne délivrons plus la carte CCI**  
**Nous vous proposons plusieurs options de carte à souscrire selon vos besoins par internet.**  
**Informations dans les revues ou sur le site internet de la FFACCC**

**Attention: Vos abonnements à France Passion ou au Monde du Camping Car à tarif préférentiel sont à adresser directement à ces organismes sans passer par l'UCCF**